

Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 19 avril 2018.

L'an deux mille dix huit et le dix neuf avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent MICHEL, Maire.

Présents : MM. MICHEL Laurent, CHAUT-SARRAZIN Agnès, CHOLLAT Gérard, GRIVOLLA Gabriel, CORNU Marie-Thérèse, ALBERT Claude, BARBIER Joseph, BARBIER Philippe, DESROCHE Henri, HERMIL Etienne, FRECHET Michel, MASSONNAT Rachel, MOREL Serge, PERRIN Lisa.

Excusé : M. MOINE Jérôme.

Pouvoir : M. MOINE à M. MICHEL

Madame PERRIN Lisa a été nommée secrétaire.

Ordre du jour :

- Délibération pour la signature d'une convention d'occupation du domaine public (par un commerçant)
- Demande de subvention au titre du fond de concours 2018 auprès des VDD
- Demande de subvention pour la rénovation de la toiture de l'église auprès du conseil départemental
- Demande de subvention pour l'accessibilité du cimetière auprès du conseil départemental
- Demande de subvention pour l'accessibilité du cimetière au titre de la DETR
- Compte rendu commission bâtiments et voirie
- Compte rendu commission urbanisme
- Compte rendu VDD et syndicats
- Cérémonie du 8 mai
- Commission Information pour le flash info de juin
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier Ada'p
- Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour les travaux de rénovation de la toiture de l'église.

A l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

N° 2018-009 - Objet : Redevance d'occupation du domaine public par un commerçant ambulant de fromages.

Monsieur le Maire rappelle la demande de M. Mingoia, commerçant ambulant pour la vente de fromage à emporter. Il indique que ce dernier stationnera tous les vendredis de 8 h à 12 heures sur la place du village. Il propose de signer une convention et de fixer une redevance annuelle de 120 euros pour occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal, après délibérations :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec M. Mingoia.
- FIXE le montant de la redevance annuelle à 120 euros, payable annuellement.
- CHARGE Monsieur le Maire pour établir les titres de recettes correspondants.

N° 2018/010 – Demande de Fond de concours auprès de la communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour 2018.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les projets de travaux et d'acquisition de matériel pour 2018.

Monsieur le Maire indique que ces travaux peuvent bénéficier d'un fonds de concours de la communauté de communes Les Vals du Dauphiné, d'un montant de 64.931 Euros.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du chiffrage des travaux, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE le programme de travaux et d'acquisition suivant :
 - Travaux de voirie 2018 : 84.520 €
 - Accessibilité du cimetière : 34.114 €
 - Ecole - Acquisition de matériel informatique 5.241 €
 - Ecole – Travaux de pose d'une VMC et de stores : 7.678 €

- ARRETE le plan de financement suivant :

<u>Nature des travaux</u>	<u>Montant des travaux H.T.</u>	<u>Subventions sollicitées.</u>	<u>Reste à la charge de la collectivité</u>
Voirie 2018	84.520	Conseil départemental : en cours VDD : en cours	84.520
Accessibilité cimetière	34.114	Conseil départemental : en cours Etat DETR : en cours	34.114
Ecole – Informatique-VMC-stores	12.919		12.919
TOTAL	131.553		131.553

- DIT que le financement restant à la charge de la commune sera financé sur les fonds propres de la commune.
- SOLLICITE auprès de Madame la Présidente, une aide au titre du fond de concours 2018 d'un montant de 64.931 €.
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2018.

N° 2018-011 – Demande de subvention au titre de la préservation et restauration du patrimoine auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la préservation du patrimoine bâti, il est nécessaire de rénover une partie de la toiture de l'église, où des infiltrations d'eaux pluviales apparaissent.

Il propose de solliciter le conseil départemental pour l'octroi d'une subvention au titre de la préservation et de la restauration du patrimoine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la demande de financement auprès du Conseil Départemental au titre de la préservation et de la restauration du patrimoine.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

N° 2018-012 – Demande de mécénat auprès de la Fondation du patrimoine pour la rénovation de la toiture de l'église.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la préservation du patrimoine bâti, il est nécessaire de rénover une partie de la toiture de l'église, où des infiltrations d'eaux pluviales apparaissent.

Il propose de solliciter la Fondation du patrimoine pour l'octroi d'une subvention au titre de la préservation et de la restauration du patrimoine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la demande de financement auprès de la Fondation du patrimoine pour la rénovation de la toiture de l'église.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

N° 2018-013 – Demande de subvention au titre de l'accessibilité pour le cimetière.

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en accessibilité des allées du cimetière, dont les travaux sont prévus pour 2018, conformément à l'agenda d'accessibilité programmé. Le coût prévisionnel de ces travaux y compris les honoraires du bureau de contrôle et les imprévus s'élève à 35.820 € H.T. soit 42.984 € TTC.

Une subvention au titre de l'accessibilité peut être octroyée sur la base de 65 % du montant hors taxes des travaux qui s'élève à 35.820 € H.T.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total des travaux :	35.820 € HT
Financement :	
Subvention DETR :	5.373 €
Subvention Conseil Général :	23.283 €
Autofinancement communal :	7.164 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : 3ème trimestre de l'année 2018 avec une durée de travaux de un mois.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le projet de mises aux normes accessibilité du cimetière dont le coût estimatif s'élève à 35.820 € H.T. (42.984 € TTC).

- **ADOpte** le plan de financement tel qu'il est présenté ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	33.564	Subvention sollicitée Conseil Départemental	23.283
Honoraires Bureau de contrôle	550	Subvention DETR	5.373
Imprévus	1.706	Autofinancement	7.164
Total HT	35.820	Total HT	35.820
TVA	7.164	TVA	7.164
Total TTC	42.984	Total TTC	42.984

- **DIT** que ces travaux sont prévus au budget primitif 2018.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental – Territoire des Vals du Dauphiné une subvention au titre de la thématique « accessibilité » pour la mise en accessibilité du cimetière.

N° 2018-014 – Demande de subvention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR au titre de l'axe 4 - "accessibilité PMR" du cimetière.

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en accessibilité des allées du cimetière, dont les travaux sont prévus pour 2018, conformément à l'agenda d'accessibilité programmé. Le coût prévisionnel de ces travaux y compris les honoraires du bureau de contrôle et les imprévus s'élève à 35.820 € H.T. soit 42.984 € TTC.

Une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) peut être octroyée sur la base de 20 % du montant hors taxes des travaux qui s'élève à 35.820 € H.T.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total des travaux :	35.820 € HT
Financement :	
Subvention DETR :	7.164 €
Subvention Conseil Général :	21.492 €
Autofinancement communal :	7.164 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : 3ème trimestre de l'année 2018 avec une durée de travaux de un mois.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le projet de mises aux normes accessibilité du cimetière dont le coût estimatif s'élève à 35.820 € H.T. (42.984 € TTC).

- **ADOpte** le plan de financement tel qu'il est présenté ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	33.564	Subvention sollicitée DETR	7.164
Honoraires Bureau de contrôle	550	Subvention Conseil Général	21.492
Imprévus	1.706	Autofinancement	7.164
Total HT	35.820	Total HT	35.820
TVA	7.164	TVA	7.164
Total TTC	42.984	Total TTC	42.984

- **DIT** que ces travaux sont prévus au budget primitif 2018.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de l'Isère, une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 au titre de l'axe4

N° 2018-015 - Objet : Mise en accessibilité du cimetière.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité s'est engagée dans la démarche d'agenda accessibilité programmé (Ad'AP). Conformément à l'agenda d'accessibilité les travaux prévus pour l'année 2018 sont la mise en accessibilité du cimetière par l'aménagement des allées en stabilisé et la reprise du seuil d'accès pour un montant des travaux évalué à 35.820 € H.T. Ces travaux nécessitent de déposer une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier une installation ouverte au public (IOP).

L'ensemble des travaux seront réalisés au cours du 3^{ème} trimestre 2018, pour une durée d'un mois environ.

Le conseil municipal, après délibérations,

- Valide la proposition de travaux.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier une IOP.

N° 2018-016 - Objet : Autorisation donnée au maire pour déposer un permis de construire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation d'une partie de la toiture de l'église.

Il indique que ces travaux nécessitent le dépôt d'un permis de construire. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de permis de construire au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à déposer et à signer la demande de permis de construire au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux.

N° 2018-017 : Décision modificative

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest		360.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest		360.00 €
D 192 : plus/moins value cession d'immo		1 869.01 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		1 869.01 €
D 675 : Valeur comptable immob. cédées		2 229.01 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		2 229.01 €
R 2188 : Autres		2 229.01 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		2 229.01 €
R 7761 : Différences sur réalisations (-)		1 869.01 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		1 869.01 €
R 775 : Produits des cessions d'immob.		360.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels		360.00 €

N° 2018-018 – Demande de mécénat auprès de la Fondation Crédit agricole - Pays de France pour la rénovation de la toiture de l'église.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la préservation du patrimoine bâti, il est nécessaire de rénover une partie de la toiture de l'église, où des infiltrations d'eaux pluviales apparaissent.

Il propose de solliciter la Fondation Crédit agricole – Pays de France pour l'octroi d'une subvention au titre de la préservation et de la restauration du patrimoine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la demande de financement auprès de la Fondation Crédit Agricole – Pays de France pour la rénovation de la toiture de l'église.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Compte rendu commission bâtiments et voirie

Voirie

Les travaux de point à temps vont démarrer dans les tous prochains jours. L'aménagement de la place publique vers le lotissement est en cours de finition et la pose de l'enrobé doit être réalisée dans le courant de la semaine prochaine.

Le déplacement des containers à verres et papiers est en cours vers la salle des fêtes par la création d'une nouvelle plateforme.

Le chemin de randonnée en direction de la table d'orientation a été élargi et débroussaillé.

Elagage : Monsieur le Maire présente le devis établi par l'entreprise Exploitation Forestière Dumont pour l'entretien de la voirie communale. Celui-ci s'élève au tarif de 45 € de l'heure.

Le conseil municipal valide cette proposition.

Bâtiments

- Commerce : changement de vanne et du vase d'expansion
- Contrôle des cloches : rien à signaler
- Problème des faïences qui se décollent dans les toilettes de la salle mont blanc.
- Plan d'évacuation de la salle des fêtes a été refait et mis en place.

Compte rendu commission urbanisme

La commission a étudié les dossiers de permis de construire suivants :

- PC Queudot pour la construction d'un abri attenant à sa maison d'habitation chemin des Villettes. Avis favorable
- PC Vicente pour la construction d'une maison d'habitation au hameau du Moriot. Demande de pièces complémentaires.
- PC Nivon pour la construction d'une maison d'habitation route de Saint Didier. Avis favorable
- PC Raffner pour la construction d'un garage chemin du Moriot. Avis favorable

Compte rendu du syndicat des eaux

Les points suivants ont été abordés :

Vote du compte administratif et du compte de gestion

Travaux en cours ou en programmation : renouvellement d'une partie du réseau à Saint Victor de Cessieu, mise en conformité du déversoir d'orage à Virieu, changement des pompes de relevage à Saint Ondras

Mises aux normes des documents de zonage d'assainissement

Retrait de la commune de Châbons – désaccord entre la commune et le syndicat sur les modalités financières de retrait.

Rappel aux communes sur la nécessité de vérifier régulièrement les bornes incendies. Toute borne endommagée ou non pourvue de son couvercle doit être réparée ou changer dans les meilleurs délais afin d'assurer la lutte contre les incendies dans les meilleurs conditions possibles.

Compte rendu VDD

Le budget primitif a été voté pour un montant de 32 M d'€ en fonctionnement et 13 M d'€ en investissement avec une baisse des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 8% par rapport à l'an dernier. Afin d'optimiser cette baisse, une réorganisation des services est en cours ainsi qu'une harmonisation du régime indemnitaire et une étude sur les partenaires est lancée afin de ne pas faire de doublons.

Les principaux travaux prévus pour 2018-2019 sont la réhabilitation de la piscine tournesol des Abrets en Dauphiné pour un coût de 7 M d'€ subventionné à hauteur de 5.5 M d'€.

Harmonisation des compétences en 2018 sur l'ensemble des communes ce qui induit le retour à la charge de la commune de Virieu de la halle des sports et de la maison médicale.

Un état des lieux des bâtiments a été fait et laisse apparaître des bâtiments peu utilisés. Certains bâtiments seront mis en vente et des services tel le service technique, sera entièrement regroupé dans l'ancien bâtiment primstyle.

Réunion sur la méthanisation. Une réflexion est en cours pour la création d'un méthaniseur sur la commune d'Aoste. D'autres projets privés sont en réflexion également.

Commission voirie : Définition des routes qui seront de la compétence des VDD ; Ce sont principalement les routes des zones artisanales et industrielles. Les autres routes restent dans le domaine communal. La compétence voirie restera aux communes, les VDD assureront le marché de voirie commande groupée.

Commission logement : enregistrement des demandes de logement social.

Cérémonie du 8 mai

Elle aura lieu à 11h15 devant le monument aux morts.

Commission Information pour le flash info de juin

La réunion de préparation est fixée le mardi 12 juin à 19 heures.

Questions diverses

Le jugement relatif au recours déposé par M. GUILLAUD Patrick auprès du tribunal administratif pour le permis de construire n° 038296140012 doit intervenir le 26 avril 2018.

La commune a repris deux chapiteaux appartenant aux VDD. Afin d'en définir les conditions d'utilisation il est nécessaire d'établir un règlement. Celui-ci sera étudié lors de la prochaine séance du conseil municipal.